

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 27 août 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 10
Votants : 11

Le Vingt Sept Août Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GUTIERREZ VIGREUX – HENNEQUIN ROURE –
JANVOIS (Pouvoir de M. BARDET) – MOSSON – QUELIN – SIMON
Messieurs BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Messieurs BARDET – TALMET
Mesdames GRANDET – HAMADOU – ISSAD – MARTELLI – TONOT

N° 2025-066

Objet : Tarif de la participation des conjoints de moins de 70 ans au Repas des aînés 2026

Monsieur RETY, Vice-Président, fait part aux membres du CCAS que le prochain
« Repas des Aînés », repas festif offert aux personnes de plus de 70 ans de la
commune, aura lieu le jeudi 15 janvier 2026.

Chaque année, des conjoints de personnes invitées de moins de 70 ans souhaitent
participer à ce repas. Pour ces personnes, il est demandé une participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide que le montant de la
participation pour les conjoints de moins de 70 ans résidant à Longvic sera de 45 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,

Jean-Marc RETY,
Vice-Président du CCAS,



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20250827-2025-066-DE
Date de réception préfecture : 02/09/2025